



AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité les règlements suivants:
 - Règlement numéro **485-2020** modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro **486-2020** modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 en concordance avec le plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro **488-2020** modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats;
2. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 24 février 2021, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Les règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
Ce 24 février 2021

Me Julie Marchand,
Greffière